

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

8^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 14 mars 2023 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Hélène Massé, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève, a quitté la rencontre à 18 h 48
Madame Amélie Turgeon, parent d'un élève, a quitté la rencontre à 18 h 48

Membre du conseil d'administration absent :

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Mme Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Mme Karine Barma-Hamel propose l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2023 à 18 h 31.

M. Yannick Forgues propose que M. Benoit Langlois agisse à titre de secrétaire de la rencontre.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

Le secrétaire, M. Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

CA-22-23-062

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie Claude Bérubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mars 2023
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal

2.0 Informations

- 2.1 Avis juridique A – Secrétariat général
- 2.2 Avis juridique B – Comité exécutif, délégation de pouvoir, légalité

3.0 Décisions

- 3.1 Décision relative à la création du poste de direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général.
- 3.2 Décision relative à la formation d'un comité de sélection – poste direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général.

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-22-23-063

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 1^{er} mars 2023 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annie-Claude Bérubé et résolu :

DE dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 1^{er} mars 2023 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

2.0 INFORMATIONS

2.1 Avis juridique A – Secrétariat général

Mme Lucas présente brièvement les motifs de la demande de l'avis juridique concernant le lien hiérarchique de la secrétaire générale. Mme St-Cyr mentionne que ce mandat devrait relever du comité exécutif et que le CA n'a pas mandaté la directrice générale à cet effet. Mme St-Cyr a un malaise avec l'initiative prise par Mme Lucas. Mme St-Cyr mentionne également son malaise quant à la firme qui a produit l'avis juridique compte tenu d'un dossier qui est en cours et dont nous attendons les conclusions. Mme Bérubé amène l'argument que le CA doit se concentrer sur la bonne marche du centre de services scolaire, de ses besoins et des intérêts des élèves. Elle mentionne aussi que nous devons aller de l'avant afin de pourvoir le poste de secrétaire générale dans le but de soutenir le CA et l'organisation.

2.2 Avis juridique B – Comité exécutif, délégation de pouvoir, légalité

Mme Lucas présente l'avis juridique dont l'objet concerne le comité exécutif, sa légalité et la délégation de pouvoirs. Mme St-Cyr réitère à nouveau son malaise concernant le fait que le CA n'a pas mandaté la directrice générale sur un sujet qui relève de sa responsabilité ainsi que sur la firme choisie tel que mentionné au point 2.1.

3.0 DÉCISIONS

Mme Lucas transmet l'information au sujet du poste de direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications de secrétaire général. Mme Lucas mentionne principalement la nécessité de répondre aux besoins de l'organisation et de rendre le poste plus attractif. Mme St-Cyr souligne qu'une présentation par un membre du Comité de répartition des ressources (CRR) devait être faite pour exposer les motifs de ce changement de poste et de déposer une recommandation au CA. Mme St-Cyr mentionne qu'aucune présentation, qu'aucun document, qu'aucun processus n'ont été amenés au CA comme convenu préalablement. Mme Lucas mentionne qu'elle siège au CRR et elle confirme l'ajout de ressources financières pour le poste ainsi que la modification du poste de secrétaire général en direction de services. Mme St-Cyr mentionne qu'elle est totalement en désaccord avec la façon de procéder mentionnée par Mme Lucas ainsi que la formation du nouveau poste et manifeste sa dissidence. Elle mentionne également se dégager de cette responsabilité et de cette décision. Mme Turgeon prend la parole et confirme qu'elle partage le point de vue de Mme St-Cyr et mentionne également sa dissidence.

À 18h45, Mme St-Cyr ainsi que Mme Turgeon démissionnent de leurs postes respectifs au CA. Mme St-Cyr démissionne également de son poste de présidente du comité de parents ainsi que de son poste de présidente du comité de gouvernance et d'éthique. Aussi, Mme Turgeon démissionne de son poste de vice-présidente du comité de parents ainsi que celui de présidente du comité EHDAA. Le motif soutenant la démission de ces deux personnes repose sur un bris de confiance et de sérieuses inquiétudes en matière de gouvernance et de gestion contractuelle.

Un courriel est alors transmis, séance tenante, à tous les membres du CA confirmant la démission immédiate de tous les postes mentionnés précédemment.

CA-22-23-064

DG

3.1 Décision relative à la création du poste de direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général.

ATTENDU QUE la secrétaire générale a remis sa démission;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU QUE le centre de services scolaire nomme un secrétaire général qui exerce outre les fonctions et pouvoirs prévus par la présente loi et par le règlement du ministre adopté en vertu de l'article 451, ceux de secrétaire du conseil d'administration du centre de services scolaire ainsi que ceux que détermine le centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande au centre de services scolaire de modifier le poste de secrétaire général par la création d'un poste de direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du centre de services scolaire est favorable à la proposition du comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration désirent déterminer les qualifications requises ainsi que les compétences et habiletés recherchées de la personne qui sera chargée de la direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Pouliot et résolu :

DE MODIFIER le poste de secrétaire général par la création d'un poste de direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-22-23-065

DG

3.2 Décision relative à la formation d'un comité de sélection – poste direction du Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général.

Une élection a été faite à partir d'une procédure établie. Les personnes ont été élues par acclamation.

ATTENDU QUE le centre de services scolaire désire former un comité de sélection composé de 5 personnes pour pourvoir le nouveau poste à la direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général;

ATTENDU QUE le comité sera composé de deux membres du conseil d'administration de groupes de provenance différents, de la directrice générale, d'un représentant de l'AQCS et d'un représentant de l'AQPDE;

ATTENDU QUE le comité de sélection sera assisté par la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Barma-Hamel et résolu :

DE FORMER un comité de sélection chargé en premier lieu de déterminer les critères du profil recherché du candidat pour pourvoir au nouveau poste à la direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général, composé de deux groupes de provenance différents, de la directrice générale, d'un représentant de l'AQCS et d'un représentant de l'AQPDE, assisté par la direction du Service des ressources humaines et de le recommander au CA. Suivant la résolution du CA de commencer le processus d'affichage et d'embauche, le comité de sélection pourra entamer

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

le processus et effectuer une recommandation au conseil d'administration pour nomination.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Marc Doyon et résolu :

DE NOMMER Annie-Claude Bérubé, membre de provenance comité de parents et Mme Hélène Massé, membre de provenance communauté pour siéger au sein du comité de sélection chargé en premier lieu de déterminer les critères du profil recherché du candidat afin de combler le nouveau poste à la direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général, composé de deux groupes de provenance différents, de la directrice générale, d'un représentant de l'AQCS et d'un représentant de l'AQPDE, assisté par la direction du Service des ressources humaines et de le recommander au CA. Suivant la résolution du CA de commencer le processus d'affichage et d'embauche, le comité de sélection pourra entamer le processus et effectuer une recommandation au conseil d'administration pour nomination.

CA-22-23-066

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Massé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 19 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Benoit Langlois
Directeur général adjoint